Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARBES - 6502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/07/2025 - 2831 - 2022 B 00665 - 920 429 032 - ABADIAS

BILAN SIMPLIFIÉ

2025 / 7831

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise : S.A.S ABADIAS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 30 RUE LACASSAGNE 65140 RABASTENS DE BIGORRE

Numéro SIRET * : 92042903200013 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 15

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	12 557	052	12 557	21 573
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Marchandises *	060		062		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
ACTIF CIRCULANT	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	53 247	070	53 247	25 332
ACTIF CIRCULANT	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 464	074	2 464	12 632
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080		082		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	084	47 043	086	47 043	83 235
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	115 311	098	115 311	142 773
	Total général (I+II)	110	115 311	112	115 311	142 773

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
CAPITAUX PROPRES	Ecarts de réévaluation	124		
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale	126	100	
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementées*	130		
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	134	30 695	
CAPITAUX PROPRES	Résultat de l'exercice	136	52 209	50 795
CAPITAUX PROPRES	Subventions d'investissement	137		
CAPITAUX PROPRES	Provisions réglementées	140		
CAPITAUX PROPRES	**Total I**	142	84 004	51 795
	Total II	154		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164	4 041	
DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	11 173	42 369
DETTES (4)	Fournisseurs et comptes rattachés	172	12 794	20 496
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 6 865)	173	39	6 140
DETTES (4)	Comptes courants d'associés	175	3 259	21 972
DETTES (4)	Autres dettes	174		
DETTES (4)	Produits constatés d'avance	176	31 307	90 978
	Total III	180	115 311	142 773
	Total général (I + II + III)			

certifié conforme

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise S.A.S ABADIAS

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2024	Exercice N-1 clos le 31 12 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue — biens	215	214	
	Production vendue — services *	217	218	299 986 / 358 197
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	10 / 0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	299 996 / 358 197
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	175 297 / 268 164
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	9 016 / (21 573)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	50 805 / 50 228
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 480 / 480
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	34 / 4
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	236 633 / 297 303
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	63 363 / 60 894
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	346
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	321
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	11 179 / 10 099
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	52 209 / 50 795

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	312	52 209	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	316		
	Provisions non déductibles *	318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	324	11 179	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	330	321	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A) 181 ; Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	63 709	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	63 709	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ABADIAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 30 RUE DE LACASSAGNE
65140 RABASTENS DE BIGORRE

RCS TARBES 920 429 032

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 52 209 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52 209 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	30 695 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	82 904 euros
A titre de dividendes Soit 200 euros par action	20 000 euros

Solde en totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 62 904 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 11 juillet 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Paraphes

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

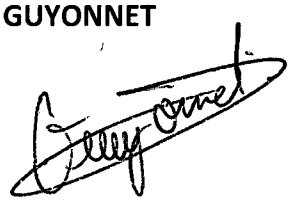
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 20 000 euros, soit 200 euros par titre ; dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Céline GUYONNET



Paraphes